



Procès-verbal du Conseil d'Administration de la Compagnie des Archers de la Trémoille du 21 juin 2019.

Le 21 juin 2019 à 20h30, le Conseil d'administration de la compagnie des Archers de la Trémoille s'est réuni chez M. et Mme MARTIN Olivier au 365, rue du Courleau « Les Caves » à VAUDELNAY(49) sur convocation du président.

Le Conseil d'Administration était présidé par M. Tony DAHAIS, en qualité de président de l'association. Il était assisté d'un secrétaire de séance, Mme Isabelle MARTIN, secrétaire de l'association.

Plus de la moitié des administrateurs étaient présents ou représentés. Le Conseil d'Administration a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 9 des statuts.

Présents :

Président :	Tony Dahais
Vice-président :	Marc Aubert
Vice-président :	Yvon Marot
Trésorier :	Didier Rabin
Vice-trésorière :	Anita Dahais
Secrétaire :	Isabelle Martin
Vice-secrétaire :	Pierric Boinot

Membres : Alain Sudrat, Alain Banchereau, Olivier Martin, Stéphanie Chabauty, Mathieu Roux, Patrick Boinot, Sylvie Proust, Vivien Martin (représentant des jeunes)

Excusés : Thomas Banchereau a donné pouvoir à Monsieur BANCHEREAU Alain.

Début : 20h45

Ordre du jour :

- I. Validation du compte-rendu de la réunion du C.A. du 3 mai 2019
- II. Retour sur la DRE d'Argenton l'Eglise
- III. Les finales régionales de Rochefort et Périgny
- IV. La finale nationale 2019 des DRE à Briénon sur Armançon
- V. Le championnat départemental de tir à l'arc extérieur (TAE) à Mazières en Gâtine
- VI. Le championnat régional tir en campagne
- VII. Nos qualifiés aux différents championnats de France en individuel
- VIII. Le TAE jeunes du mercredi 19 juin 2019 au stade Philippe Morin

- IX. Les animations pour le centre socio-culturel de St-Varent
- X. Les entraînements encadrés des mercredis, vendredis et samedis matins
- XI. Les tenues des arbitres
- XII. Les subventions 2019 de la Ville de Thouars
- XIII. Les activités périscolaires de St Jean de Thouars
- XIV. Partenariat : suivi des conventions (du nouveau)
- XV. Demande de subvention : CNDS 2019
- XVI. Suivi du budget prévisionnel, état des finances
- XVII. Questions diverses

I. Validation du compte-rendu de la réunion du C.A. du 3 mai 2019

Rien à signaler sur le compte-rendu du 3 mai 2019, il est donc validé.

II. Retour sur la DRE d'Argenton l'Eglise

Lors de cette deuxième manche de DRE à Argenton l'Eglise, nos équipes femmes et hommes classiques et poulies hommes ainsi que les benjamins-minimes, ont rempli leurs objectifs. L'équipe cadet-junior s'est bien battue. Nous avons reçu les félicitations des clubs participant pour notre organisation.

Nous remercions les bénévoles pour leur efficacité et nous remercions la commune d'Argenton l'Eglise pour le local et le terrain mis à disposition. Le bilan financier est en cours.

III. Les finales régionales de Rochefort et Périgny

La finale pour les équipes poulies et les équipes classiques ont lieu en même temps à deux endroits différents.

Les 4 meilleures équipes de l'ancienne région « Aquitaine » et les 4 meilleures équipes des anciennes régions « Limousin/Poitou-Charentes » sont qualifiées à cette grande finale de la grande région « Nouvelle Aquitaine »

Nous avons les deux minibus à disposition.

L'équipe hommes classique à Rochefort doit se fixer pour objectif de gagner la manche et de viser ainsi la participation à la finale nationale de Briénon sur Armançon. Si l'équipe gagne la manche il y a une prime de 400 €.

Les poulies devront aussi viser la première place.

Pour notre équipe filles classiques, ce sera leur première grande finale régionale, elles ont été capables d'accrocher Brive à Argenton l'Eglise. Elles sont capables d'un autre exploit.

La compétition arcs classiques se déroule sur deux jours alors que celle des arcs à poulies se fait sur une journée.

IV. La finale nationale 2019 des DRE à Briennon sur Armançon

Cette compétition a lieu les 19 et 20 juillet prochains à Briennon sur Armançon.

Si notre équipe DRE montait en D2 nationale cela permettrait à notre équipe DR d'enfin monter elle aussi en DRE.

V. Le championnat départemental de tir à l'arc extérieur (TAE) à Mazières en Gâtine

Il y avait peu d'archers (38). Le prix des inscriptions, la date de la Pentecôte et pas de réduction de prix pour la deuxième journée sont en cause ainsi que la multitude de concours. Parfois le manque de participants d'un club aux concours des autres clubs n'incite pas les archers de ces clubs à participer aux leurs.

La responsable du calendrier du département n'arrive pas à coordonner avec le calendrier de la Vienne. Ainsi le concours de Smarves était en même temps que celui de Niort.

VI. Le championnat régional tir en campagne

Marc, arc à poulies, et Jean-Marc, arc classique, ont participé au championnat régional à Auros et sont revenus bronzés tous les deux en S3.

VII. Nos qualifiés aux différents championnats de France en individuel

Axel doit participer au championnat de France de tir en campagne jeunes à Vaujany (38) et au championnat de France de tir TAE jeunes à Riom. Nicolas au championnat de France TAE Scratch à Riom, Jean-Marc au championnat de France de tir en campagne S2 et S3 à Artonne - Saint-Myon et Kévin à la coupe de France à Coutances

VIII. Le TAE jeunes du mercredi 19 juin 2019 au stade Philippe Morin

24 jeunes étaient présents dont 18 de Thouars. Si Ardin n'avait pas fait le déplacement ce n'était pas un concours sélectif.

Le but de ce concours n'était pas financier mais avait pour objectif de faire découvrir la compétition à nos jeunes et permettre aux plus aguerris de faire des scores.

Certaines familles ont des soucis pour ouvrir leurs mails, des soucis de tenues et de licences.

Il n'y a pas eu de frais d'arbitrage par accord préalable des deux arbitres officiels et présidents des clubs de Thouars et Ardin.

IX. Les animations pour le centre socio-culturel de St-Varent

Il nous a été demandé 4 animations les 1 et 2 juillet et les 1 et 2 août. Ce sera seulement 2 animations les 24 juillet et 1^{er} août vu l'état des minibus qu'ils nous prêtent. Les groupes se déplaceront au club.

Il y a eu d'autres demandes d'animation.

Une émanant de l'office de tourisme de Moncontour au Donjon St Cassien de 14h à 18h le 21 septembre. Le devis sera de 270,20€ les deux heures.

La mairie de Pas-de-Jeu souhaiterait aussi une animation pour le 14 juillet l'après-midi. Ce même jour il y a une animation à Luzay. On proposera un devis de 150 euros les 2 heures ou 300 les 4 heures + les frais de déplacement. Il faut des bénévoles.

X. Les entraînements encadrés des mercredis, vendredis et samedis matins

Tony a reçu une plainte concernant les cours du samedi annulés. Il faut qu'on s'organise mieux pour la communication des annulations de cours.

On préviendra également chaque archer qu'il est de sa responsabilité de vérifier si l'entraînement a lieu sur le site des Archers de la Trémoille.

On envisage sérieusement le retour de Pascal Rakotobe dans les rangs des entraîneurs du club.

XI. Les tenues des arbitres

Les nouvelles tenues de nos arbitres sont arrivées. Ces premières tenues ont été financées par le comité régional, le comité départemental et le club. Un complément sera commandé et financé par le club. (Teeshirt, sacs à dos)

XII. Les subventions 2019 de la Ville de Thouars

La subvention est virée mais elle est moins élevée de 15% par rapport à l'an dernier. M. Pineau s'était engagé pour donner plus, donc Tony a demandé des explications.

Il y a toujours des différences entre le basket, le foot, le hand, le rugby et le tir à l'arc. Il est plus que regrettable qu'il n'y ait encore pas de sanitaires installés au pas de tir, alors que nous les demandons depuis plusieurs années.

Tony se réserve un droit de réponse dans la presse.

XIII. Les activités périscolaires de St Jean de Thouars

Une réunion a eu lieu la semaine précédente à laquelle Tony a assisté. Ce seront les mêmes dispositions que l'année passée et cela aura lieu en mars (6 séances). Il y a déjà 21 séances sur Thouars-ville. Le problème est le manque de bénévoles car les horaires sont difficiles à tenir quand les gens travaillent. Nous remercions nos retraités et ceux qui n'hésitent pas à prendre des jours de congé pour les renforcer

XIV. Partenariat : suivi des conventions (du nouveau)

Sport 2000 de Chantonnay a renouvelé son partenariat, il passe de 50€ à 100 euros. N'oublions pas que chaque année, ce partenaire nous fournit les tee-shirts de la journée des amazones et de nombreux lots pour la remise des récompenses lors de nos concours.

Comutex Convergences a donné 150 euros suite à un courrier que Marc a envoyé.

Tous les partenaires ont payé selon leur engagement. (Sauf Actémium)

Pour le renouvellement de son partenariat « Fonteneau-Paysage » passe en mécénat.

XV. Demande de subvention : CNDS 2019

Le CNDS n'existe plus, il est remplacé par l' « Agence nationale du sport chargée de la haute performance sportive et du développement de l'accès à la pratique sportive ».

Les clubs de Thouars et Niort ont décidé de se retirer de la demande mutualisée de l'ancien CNDS faite par le comité départemental de tir à l'arc. Ces deux clubs ont préféré faire des demandes chacun de leurs côtés.

Notre compagnie a fait une demande pour deux actions : 3105 euros pour les jeunes et 403 euros pour le périscolaire

Il y a quelques temps une autre demande avait été faite auprès du fonds du développement de la vie associative pour la somme de 4400 euros.

Toutes ces demandes sont en attente.

XVI. Suivi du budget prévisionnel, état des finances

Sur le compte il y a 5258,01 et 7868,67 sur le livret.

Bientôt il y aura le versement du comité régional pour l'organisation de la DRE d'Argenton l'Eglise. Il n'y a pas de grosses factures en attente.

Une réparation est en cours sur une partie de la remorque. Il faut prévoir l'achat de plaques d'immatriculation.

XVII. Questions diverses

- Le tir du Roy : Tony a envoyé un mail au Roitelet et au Roy. Le repas des entraîneurs est gratuit. On reprend le modèle de mandat de l'année passée. Michel avait promis la bière lors de la St Sébastien.
- Les archers qui détiennent des arcs du club devront les rendre. Didier a conservé les cautions.

L'ordre du jour est épuisé à 22h00.

A Vauldelnay, le 21 juin 2019

Le président de séance



La secrétaire de séance

